

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE  
DE LA SEANCE DU CONSEIL  
21 janvier 2008**

L'an deux mil huit, le vingt et un janvier à vingt heures trente, le Conseil municipal d'IS-sur-TILLE, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la mairie, salle du Conseil, sous la présidence de M. Michel MAILLOT, Maire.

Présents : MM. M. MAILLOT, J. GRELET, Mme N. TERRIOT, MM. Ch. BAUJARD, H. GAUDE, M. GASNIER, B. LEON, Mmes, D. BOURGEOIS, M. ROUSSELET, D. LETOUZEY, A. GIGON, MM. M. DUCHAMP, Mmes M. BIGEARD, C. CORMILLOT, C. JEAUGEY, Mme C. BRUNEL, MM A. BŒUF, S. GARNIER, A. AUFFRET, Mme M. ASDRUBAL.

Excusé(e)s : MM Mme JM. COLLET (pouvoir à D. LETOUZEY), P. TISSERAND (procuration à B. LEON), Mme A. DEMANGEON (procuration à J. GRELET), S. BEN AIM (procuration à H. GAUDE), MM. JM GARCIA (procuration à M. MAILLOT)

Absents (es) : MM. M. F. THIBAUT, C. MARCEAU

Mme Christelle JAUGEY est élue secrétaire de séance.

1°) A l'unanimité, le conseil municipal approuve le compte-rendu du 17 décembre 2007.

**2°) Règlement du réseau télédistribution de « Mauperthuis ».**

Nicole TERRIOT, adjointe aux finances rappelle que par délibération du 26 mars 1993, le conseil municipal avait arrêté un règlement concernant le réseau télédistribution du lotissement « Mauperthuis » qui prévoyait la répartition du remboursement des travaux d'investissement et des frais de maintenance.

En 2007 suite à la vétusté du réseau, les travaux de réfection ont été réalisés. Cet investissement a été pris en charge par la collectivité.

Il convient à présent de mettre à jour le règlement de ce réseau et notamment les modalités de participation des résidents aux frais de maintenance.

A l'unanimité, le conseil municipal accepte le projet de règlement joint et autorise Monsieur le Maire à signer tous actes à intervenir.

**3°) Débat d'orientations budgétaires 2008 :**

A l'unanimité, le Conseil Municipal prend acte du débat d'orientations budgétaires 2008 présenté par Monsieur Michel MAILLOT

**4°) Compte Rendu des décisions prises par le Maire :**

Le Conseil Municipal donne acte à Monsieur le Maire du compte-rendu des décisions qu'il a prises (conformément à la délégation qui lui a été conférée par délibération du 9 avril 2001) de ne pas exercer le droit de préemption urbain concernant les déclarations d'aliéner les biens désignés.

**5°) Servitude de passage au profit d'E.D.F. :**

Sur proposition de Jacques GRELET Adjoint aux travaux le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention de servitudes à intervenir entre la ville et E.D.F. pour le passage de la ligne basse tension issue du poste « D.P. Ecole de filles ».

**6°) Aménagement de chemins ruraux – modification de tracé :**

Sur proposition de Michel GASNIER adjoint au Maire, le conseil municipal à l'unanimité moins une voix Madame ASDRUBAL n'ayant pas participé au vote, accepte la modification du tracé du chemin rural n° 7 à la Combe Marcevaux qui se concrétise par un échange de terrain avec Monsieur et Madame ASDRUBAL et l'acquisition pour l'euro symbolique de 77 ca à Madame ROUSSEL Christiane.

**7°) Aménagement rue du Camp Américain - acquisition de terrain :**

Monsieur le Maire expose au conseil que dans le cadre de l'aménagement du carrefour de la rue du Camp américain avec la RD 959, il est nécessaire d'acquérir 20 a 45 ca issue de la parcelle ZC 21 appartenant à Mme RIVERA. Cette rue est une voie communautaire, les frais de géomètre seront pris en charge par la CO.VA.TI. A l'unanimité, le conseil municipal décide d'acquérir ces parcelles au prix de .40 € le m<sup>2</sup> plus l'indemnité de réemploi de 20 %.

**8°) Création de deux postes d'ATSEM 1<sup>ère</sup> classe :**

Sur proposition de Bruno LEON adjoint au Maire, le conseil municipal à l'unanimité décide de créer deux postes d'A.T.S.E.M. 1<sup>ère</sup> classe au 1<sup>er</sup> janvier 2008.

**9°) Contrat d'assurances « dommages ouvrages » :**

Sur proposition de Nicole TERRIOT, Adjointe aux finances, le conseil municipal décide à l'unanimité de souscrire une assurance dommages ouvrages pour l'antenne de la Maison de l'Emploi et de la Formation du Bassin Dijonnais. La société SMACL étant la moins disante est retenue.

Is-sur-Tille le 22 janvier 2008  
Le Maire

Michel MAILLOT